



www.princemossi.org

1 rue du clos du Rey 64230 Lescar mariemonique.criado@neuf.fr



Parrainage 2024-2025 : prise en charge de la scolarité d'un enfant Mossi

Madame, Monsieur,
marraine, parrain de :

en classe de :

accorde ou renouvelle son soutien pour l'année scolaire 2023- 2024

La prise en charge annuelle est de :

- 50€ en primaire
- 130€ en collège ou lycée
- 65€ en co-parrainage

Votre don peut être réalisé en deux ou trois versements si vous le souhaitez. Un prélèvement mensuel peut aussi être mis en place, un RIB vous sera transmis dans ce cas là.

La Présidente Marie Monique Criado
Lescar le 14/08/2023

La personne responsable
du parrainage

Partie à conserver



Votre confirmation de parrainage ---2023-2024

Madame, Monsieur :

€

Souhaite : parrainer ou co-parrainer l'enfant :

Nom :

Prénom :

classe de :

La prise en charge est de..... euros

Un versement : 130€ deux versements : 65€x 2 trois versements : 44€+ 43€ +43€ mensuel : 11€

Chèque à envoyer à l'ordre de **l'Association Princes Mossi 1 rue du clos du Rey 64230 Lescar**

Profitez de votre avantage fiscal pour nous aider davantage.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction fiscale de 66 % de votre don** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Après déduction fiscale Un don de **50€** vous revient à **17€**

Un don de **130€** vous revient à **44,2€**